

sitions de livres, et comment soutient-elle la comparaison avec ce que vous avez dépensé l'an dernier?

**M. Sylvestre:** Nous avons une caisse renouvelable, et il nous restait heureusement de l'argent de l'année antérieure. Nous aurons cette année environ \$300,000 à dépenser en livres.

**Le sénateur Carter:** Imputez-vous l'acquisition de livres rares sur cette somme?

**M. Sylvestre:** Nous achetons des publications canadiennes rares. Nous n'avons pas fait jusqu'ici l'acquisition de livres rares étrangers, d'abord parce qu'il s'agirait de consacrer beaucoup d'argent à quelques articles. Il y a deux ans, nous avons acquis un grand nombre de livres rares grâce à un don du gouvernement anglais, lequel vous vous en souvenez, avait choisi une collection de livres comme son don du centenaire au Canada. Nous avons acquis de la sorte nombre d'exemplaires princeps d'ouvrages très précieux d'auteurs anglais et dont la pareille n'est pas très répandue au Canada. Mais heureusement, nous n'avons pas dû en acquitter le prix.

Nous avons fixé comme notre première priorité l'acquisition de tout ce qui s'est publié au Canada depuis l'introduction de l'imprimerie. Nous considérons qu'il incombe à la Bibliothèque nationale de garder quelque part au pays une collection complète de ce qui s'est publié au Canada.

**Le sénateur Yuzyk:** Y inclus les publications en toute langue?

**M. Sylvestre:** Oui, monsieur le sénateur. Comme vous le savez, j'en suis sûr, monsieur le président, les livres canadiens les plus anciens se font rares et plus coûteux. Vu le montant que le Conseil du Trésor nous accorde depuis deux ans, nous ne sommes vraiment pas en mesure de rivaliser avec un grand nombre d'autre bibliothèques du pays, en particulier les bibliothèques universitaires jouissant de ressources beaucoup plus considérables que les nôtres pour l'achat de livres, et dont une bonne partie sont fournies par l'échiquier fédéral.

Je puis mentionner à titre d'exemple qu'aux ventes de livres aux enchères nous voyons maintenant les universités situées dans une même province se disputer les livres et payer très cher des ouvrages rares. La Bibliothèque nationale ne peut se procurer ces imprimés, parce que deux petites bibliothèques en certains cas se les disputent et acquièrent les livres en payant deux ou trois fois ce qu'ils valent, de l'avis de certains. C'est un problème auquel nous ne pouvons rien pour l'heure.

**Le sénateur Connolly (Halifax-Nord):** Avec d'autres membres du Comité, je regarde le bill comme une bonne mesure législative, facile à comprendre et très nécessaire, et je ne vois pas pourquoi nous l'éplucherions en perdant du temps. Je n'ai qu'une question à poser au témoin que je regarde comme un spécialiste. Le bill offre-t-il quelque lacune?

**M. Sylvestre:** Pas à mon avis.

**Le sénateur Connolly (Halifax-Nord):** Cela me suffit.

**Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):** Et votre aire d'emmagasinage ou d'entreposage, ou quelque nom que vous lui donniez?

**M. Sylvestre:** Elle est plus que suffisante pour nos besoins présents. Puisqu'on nous offre l'occasion de traiter le sujet, l'occasion est trop bonne pour la rater. Je suis prêt...

**Le président:** Cela comporte toujours un danger.

**M. Sylvestre:** ...à consigner au compte rendu que les plans de l'immeuble de la Bibliothèque nationale remontent à 1952. Des programmes d'austérité et d'autres facteurs ont fait ajourner les travaux de construction de temps à autre. Lors de son achèvement en 1967, l'édifice était pour ainsi dire conforme aux plans primitifs. Tout a tellement grandi au Canada en ces quatre années que l'édifice va devenir trop petit pour nos exigences plus tôt qu'on ne le prévoyait, surtout parce que nous partageons les locaux avec les Archives publiques. Les membres de ce service sont de bons collègues et nous ne trouvons pas à redire à leur présence. Leur compagnie est agréable, mais je suis convaincu que d'ici quelques années le gouvernement devra soit construire un autre édifice pour y loger les Archives, soit les laisser dans l'immeuble et construire un autre édifice pour la Bibliothèque nationale. Faute de quoi, et c'est probablement la solution provisoire à prendre, il faudra acquérir, peut-être en dehors d'Ottawa, quelque local d'entreposage à meilleur compte que le loyer que nous payons rue Wellington.

**Le sénateur Fournier (Madawaska-Restigouche):** Et les autres locaux?

**M. Sylvestre:** Nous ne sommes pas à l'étroit actuellement, mais vu la façon dont les choses se déroulent, je ne crois pas que les locaux soient suffisants dans cinq ans.

**Le sénateur Yuzyk:** Les honorables sénateurs savent que je ne me suis pas montré hostile au principe dont s'inspire le projet de